

Pourquoi une taxe causale ?

Pour être en conformité avec le droit fédéral

Le principe d'une taxe «causale» est fixé dans la Loi fédérale sur la protection de l'environnement.

- Art. 32 : Le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination ;
- Art. 32a, al.1 : Les cantons veillent à ce que les coûts de l'élimination des déchets urbains (...) soient mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets. Le montant des taxes est fixé en particulier en fonction :
 - a. du type et de la quantité de déchets remis

Pour qui ?

Pour tout le monde

Le Valais romand a introduit la taxe causale le 1^{er} janvier 2018. La plupart des autres cantons la pratiquait déjà.

Qu'est-ce qui a changé ?

Un sac blanc et rouge a remplacé le sac noir actuel

A partir du 1^{er} janvier 2018, des sacs blancs arborant le slogan «Trier? C'est pas sorcier» sont vendus dans les magasins. Il s'agit du sac taxé réservé au Valais romand. A partir de cette date, seul ces sacs sont autorisés à être jeté dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères.

Déchets dont l'élimination incombe au détenteur

Les déchets solides ou liquides provenant de l'artisanat, de l'industrie ou du commerce qui ne peuvent pas être assimilés aux déchets urbains sont collectés et éliminés directement par ceux qui les produisent. Ce sont notamment les chutes de production, les déchets de chantier, les déchets inertes et déchets liés à des activités économiques particulières.

Comment ça fonctionne ?

Un financement sur 3 piliers pour les déchets urbains

Le coût des déchets urbains doit être couvert, au niveau communal, par trois piliers :

- la taxe au sac, qui participe au financement de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères incinérables ;
- la taxe de base, qui finance les frais d'infrastructures (Ecopoints, déchetteries, etc.) et déchets recyclables ;
- l'impôt en lien avec le traitement des déchets dont l'auteur ne peut être identifié.

Combien ça coûte ?

Taxe au sac :

Le prix des sacs est de :

Contenance	Prix
17 litres (rouleau de 10 sacs)	CHF 9.55
35 litres (rouleau de 10 sacs)	CHF 19.10
60 litres (rouleau de 10 sacs)	CHF 34.10
110 litres (rouleau de 5 sacs)	CHF 31.10

Taxe de base

La taxe de base entreprise est fixée selon le nombre d'employés (EPT équivalent plein temps) et selon la pondération suivante :

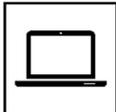
EPT	Taxe de base	Pondération	Taxe forfaitaire
0.00 à 1.00	70.00	1	70.00
1.10 à 5.00	70.00	2	140.00
5.10 à 10.00	70.00	3	210.00
10.10 à 15.00	70.00	4	280.00
15.10 à 20.00	70.00	5	350.00
20.10 à 25.00	70.00	6	420.00
25.10 et plus	70.00	7	490.00

*tarif au 01.01.2024

Les points de vente ont-ils une obligation de reprise des déchets ?

Oui, si le point de vente a des produits du même type dans son assortiment.

La loi prévoit l'obligation de reprise des déchets suivants par les points de vente :

Matières	Bases légales	Interlocuteur
	OEB	PET Recycling
	OREA, OMoD	Swico Recycling
	OREA, OMoD	SENS Recycling
	ORRChim, OMoD	Inobat
	OREA, OMoD	SLRS
	OMoD, Lchim, ORRChim, OMoD	OFEV, service cantonal

Qu'en est-il du centre de tri communal ?

Horaires et accès

Annoncez-vous à la station de pesage pour les déposes commerciales.

Ecorecyclage
Rte de la Vallée 88
1941 Vollèges

Mardi à Samedi
9h00-11h45 / 13h30-17h00

Environnement

Route de la Vallée 88, 1941 Vollèges
Tél. 027 777 11 30 – environnement@valdebagnes.ch

www.valdebagnes.ch

Déchets acceptés

Matières acceptées
Bouteilles à boisson en PET
Canettes alu ou fer blanc
Cartons triés (emballages, boîtes, etc.)
Emballages en tôle d'acier (fer-blanc, boîtes de conserve)
Papiers triés (journaux, magazines, listings, etc.)
Piles
Verres usagés (bouteilles, flacons, bocaux)
Huiles usagées (minérales et végétales) *selon tarif en vigueur

Quelle filière de tri ?

Filières pour les entreprises

Déchets	Filières
	Conditionnés dans des sacs taxés aux Moloks à ordures ménagères ou repreneurs privés
	Moloks à papier, centre de tri Les petits cartons dans les Moloks à papier Les grands volumes de carton au centre de tri
	Moloks à verre Grandes quantités centre de tri
	Points de vente, Ecopoints et centre de tri
	Ecopoints et centre de tri
	Dans des sacs taxés avec les ordures ménagères ou repreneurs privés
	Points de vente, repreneurs privés
	Repreneurs privés